



Bulletin n° 11 - Janvier 1991
131 rue du Bac-75007 Paris
Standard : (1) 49 55 05 51 Télécopie : (1) 49 55 06 26

Le Comité national d'évaluation a présenté, lors d'une réunion de presse de rentrée, les résultats de ses travaux sur l'enseignement supérieur de masse. La diffusion de ses "dix propositions" a motivé un large public et reçu un accueil appréciable. Ce bulletin revient une dernière fois sur ce thème, au moment où les réflexions du Ministre et de son administration devraient bientôt déboucher sur des décisions concernant en particulier le rôle dévolu aux premiers cycles.

Les évaluations se poursuivent à un rythme soutenu : une quinzaine de rapports nouveaux seront publiés ou en passe de l'être d'ici à mai 1991, date du renouvellement par moitié de l'actuel Comité. Dans le même temps le Comité poursuit sa réflexion sur plusieurs thèmes centraux de la politique de l'enseignement supérieur, à savoir le rôle des filières professionnelles, la part des universités dans la formation continue, leurs relations avec les collectivités territoriales. Ses analyses seront présentées dans le Rapport au Président de la République à paraître en mai 1991. Y seront associées les conclusions du travail entrepris sur la coopération internationale entre les divers établissements d'enseignement supérieur

EDITORIAL

Par François LUCHAIRE

afin d'apprécier l'état actuel et les perspectives de l'Europe des universités.

Pour considérables qu'elles soient, ces missions bénéficient de l'excellente collaboration des partenaires les plus divers et de la poursuite du travail méthodologique mené au sein du Comité et de son secrétariat général. L'évaluation semble bien être "entrée dans les moeurs" du service public et le Comité apprécie particulièrement la convergence des préoccupations et des recherches en la matière. Dans cette perspective, il constate que son expérience est sollicitée, au même titre que les expériences plus anciennes de certains pays anglo-saxons, pour éclairer la démarche de modernisation et d'amélioration des universités de pays très différents.

Le Comité national d'évaluation adresse pour l'année nouvelle ses vœux les plus sincères à tous ceux qui participent à cette grande oeuvre, l'Enseignement supérieur.

PROPOSITIONS

DIX PROPOSITIONS POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE MASSE *(extrait du rapport diffusé en septembre 1990)*

L'enseignement supérieur de masse répond à la demande sociale de prolongation de la scolarité et d'accès plus large aux études supérieures. Il répond aussi au besoin croissant d'emplois qualifiés de niveau supérieur à bac+2. Pour tenir toute sa place dans le contexte européen et affronter la concurrence internationale, la France doit augmenter sensiblement le nombre des diplômés du supérieur à bac+2, bac+3 et au-delà. Toutefois l'enseignement supérieur de masse n'est pas maîtrisé et la poursuite de son développement ne pourra qu'accentuer les déséquilibres actuels. Comment répondre à l'urgence et à l'ampleur du problème ? Le Comité a choisi de formuler dix propositions, en se donnant pour principe le respect de la règle constitutionnelle de l'égalité d'accès à la formation et à la culture.

Proposition 1 : Améliorer tout ce qui facilite la vie des étudiants, d'abord en permettant à chacun de surmonter les obstacles financiers qui peuvent rendre difficile l'entrée à l'université ; mais encore faire accompagner l'extension des universités ou la création d'antennes de l'engagement précis des collectivités locales, dans un cadre contractuel, à contribuer, avec le CNOUS et en parfaite coordination, non seulement à l'aménagement des locaux, à certaines dépenses de fonctionnement, mais aussi à tout ce qui facilite la vie de l'étudiant (restaurants et cités universitaires, bibliothèques, bourses pour continuer, très probablement ailleurs, des études de second et de troisième cycles, aides sociales de toute nature...).

Proposition 2 : Faire de l'orientation la priorité majeure. Cet objectif implique que des progrès soient réalisés dans deux directions : mieux éclairer les jeunes sur les voies qui s'offrent à eux ; aider chacun d'eux à mieux discerner ses goûts et ses possibilités.

L'orientation des étudiants, ou plus exactement le choix du cycle d'études correspondant le mieux à leur vocation comme aux besoins de la société devrait, en règle générale, se faire avant l'entrée à l'université, même si la possibilité de réorientation ultérieure doit être ménagée.

Proposition 3 : Accroître les filières et les places offertes par les enseignements courts à entrée sélective en tenant compte des besoins de l'économie tant nationale que régionale, en les incitant corrélativement à recruter plus largement parmi les bacheliers des séries technologiques ; lorsque des enseignements donnent de bons résultats - ce qui est le cas - il vaut mieux, plutôt que de les bouleverser, accroître leurs moyens et leur champ d'action.

Proposition 4 : Créer des enseignements courts à finalité professionnelle, accessibles notamment aux titulaires des baccalauréats techniques et professionnels ; ce seraient des enseignements post-baccalauréat combinant la formation post-scolaire (générale et spécialisée) avec, en alternance, une formation pratique par des stages en entreprise et débouchant sur des diplômes susceptibles d'être reconnus sur le marché du travail ; les collectivités locales, les chambres consulaires et les entreprises devraient être associées à ces créations et notamment à la définition des filières.

Propositions 5 et 6 : Encourager les universités, en complément des efforts méritoires déjà accomplis pour la rénovation du DEUG, à organiser les premiers cycles des enseignements longs sous forme d'un nombre réduit de modules (regroupant certaines matières relevant d'un même

groupe de disciplines) en veillant à la cohérence d'ensemble ; ce système présente deux avantages : en cas d'échec au DEUG ou à l'entrée en deuxième année des études médicales et pharmaceutiques, il permet à l'étudiant qui se réoriente de conserver les modules acquis ; en second lieu, il permet d'accélérer ou d'étaler (pour les salariés) le temps des études.

Donner aux universités les moyens de développer l'enseignement de la technologie dès le DEUG, afin de conduire à des formations de licences ou maîtrises technologiques, dont le besoin va se faire sentir dès les prochaines années - et d'abord pour la formation d'enseignants ; des "modules" de connaissances technologiques pourront ainsi être introduits dans un certain nombre de programmes.

Propositions 7 et 8 : Maintenir des liens permanents entre l'enseignement et la recherche ; d'abord pour les enseignants du supérieur qui, même effectuant leur service dans une antenne délocalisée, doivent participer à un centre de recherche, soit sur place, soit dans l'université dont dépend l'antenne ou dans un laboratoire reconnu par un organisme de la recherche, ensuite pour les étudiants car aucune filière de second cycle ne doit être créée sans que des moyens suffisants de préparation à la recherche ne leur soient offerts. La recherche ainsi entendue ne comprend pas seulement la recherche fondamentale mais fait une large place à la recherche appliquée.

N'installer des antennes universitaires délocalisées que dans le cadre d'une carte nationale et de cartes régionales établies par l'Etat en concertation avec tous les partenaires concernés.

Proposition 9 : Développer l'utilisation des moyens d'enseignement audio-visuels de communication et d'enseignement assisté par ordinateur comme adjuvant des formations initiales et permanentes, et non pour substituer l'enseignement à distance au contact nécessaire entre professeurs et étudiants ; cela permettra aussi à ceux que leur condition physique ou matérielle ou encore leurs occupations professionnelles risqueraient d'éloigner de l'université, d'y avoir accès.

Proposition 10 : Satisfaire aux besoins considérables en enseignants, en utilisant des recrutements nationaux, selon les disciplines, par concours tenant compte essentiellement des qualités pédagogiques. Les enseignants ainsi recrutés, qui auraient vocation à enseigner aussi en dehors du premier cycle, ne deviendraient professeurs d'université qu'après avoir fait la preuve de leurs qualités de chercheur :

- en Droit et Sciences économiques, où existe déjà une agrégation du supérieur (qui serait maintenue et assurerait seule la promotion dans le corps des professeurs), ce nouveau concours serait une incitation aux meilleurs à se diriger très tôt vers l'enseignement supérieur et permettrait de disposer au plus vite des enseignants nécessaires à l'augmentation considérable et attendue du nombre des étudiants. Il pourrait se situer après le DEA, et une année de préparation, les meilleurs candidats recevant une allocation dès leur sortie du DEA ;

- en Lettres et Sciences sociales (et Gestion), le recours à des professeurs agrégés est aujourd'hui un fait, mais il convient d'inciter ces enseignants à préparer une thèse ;

- en Sciences, il semble que le système actuel donne largement satisfaction et le recours à des professeurs agrégés, s'il peut être facilité, devrait sans doute rester exceptionnel.

PUBLICATIONS

L'UNIVERSITÉ CHARLES DE GAULLE - LILLE III

Héritière de la faculté des lettres et des arts fondée à Douai en 1562, l'université Charles de Gaulle a été fondée en 1969. Avec 20 000 étudiants à la rentrée 89, c'est la plus importante en nombre des quatre universités de la Région Nord-Pas de Calais.

La disparité des effectifs est extrême entre les cycles (1er cycle : 62,2% - 3e cycle : 4%) et entre les disciplines. Les problèmes les plus criants sont la croissance des effectifs (1200 à 1500 étudiants supplémentaires chaque année depuis 1983) et la baisse du taux d'encadrement (1 enseignant pour 49 étudiants, 1 ATOS pour 95, alors que les moyennes nationales sont respectivement 1/33 -en lettres et sciences humaines- et 1/26). C'est particulièrement dommageable en langues vivantes.

La médiocrité du cadre de vie sur le campus de Villeneuve d'Ascq est un autre handicap. Quant au devenir des quatre antennes de Lille III à Arras, Cambrai, Boulogne et Dunkerque, il faut attendre l'ouverture des deux nouvelles universités prévues par le MEN pour pouvoir le situer dans une carte universitaire régionale plus équilibrée.

Les évaluateurs ont émis deux regrets majeurs : la quasi-absence du CNRS malgré une recherche souvent dynamique et de haut niveau, traduite par une grande activité éditoriale ; l'absence d'un Observatoire des débouchés, dans un environnement en pleine restructuration économique.

Les réussites de l'université Charles de Gaulle se remarquent dans la diversification de certaines filières (LEA, InfoCom, MST Tourisme et Commerce international, Instituts des métiers du livre, des musiciens intervenant en milieu scolaire, de l'animation sociale), l'ampleur de la formation continue et du centre de télé-enseignement (2e de France) et les bons résultats aux concours de recrutement d'enseignants.

Ainsi, dans une conjoncture préoccupante, tous les responsables de l'université montrent leur détermination à maintenir la qualité des enseignements et des diplômes. Elle mérite de recevoir les appuis nécessaires.

-novembre 1990

L'UNIVERSITÉ PARIS XII - VAL DE MARNE

Créé en 1970 à partir des implantations du droit à St Maur, de l'IUT et de la médecine à Créteil, auxquelles s'est adjoint dès l'origine de l'université l'Institut d'urbanisme de Paris, l'établissement s'est agrandi avec les nouvelles UFR de Lettres et sciences humaines, Sciences et technologies et AES. Mais les pôles initiaux sont toujours prééminents et l'université n'a pas encore atteint un véritable équilibre omnidisciplinaire.

L'UPVM est située dans l'académie de Créteil. Avec plus de 17 000 étudiants, 827 enseignants et 453 ATOS à la rentrée 89, c'est la principale formation d'enseignement supérieur à l'Est de Paris. Eclatée sur six sites, elle pâtit de surfaces insuffisantes (hormis la Médecine et l'IUT).

La part de l'enseignement de premier cycle est prépondérante (58%, pour une moyenne nationale de 52%), celle du troisième cycle (15%) devrait être renforcée. L'université a à son actif les bons résultats de la formation des maîtres, le dynamisme du service de formation continue (20% des ressources propres) et un effort réussi dans la création d'un enseignement supérieur professionnel de 1er et 2e cycles (IUT, DEUST, MST). La participation des personnalités extérieures au devenir de l'université est à la fois spontanée et sollicitée. Par ailleurs la situation financière a été remarquablement redressée depuis 1986 et l'équipe présidentielle apparaît très soudée.

Les déséquilibres qui persistent entre les composantes appellent des réponses urgentes, sous peine de voir certaines UFR se transformer en "collèges universitaires". Il est besoin ici de locaux, de personnel et d'un effort accentué sur la recherche.

L'UPVM doit aujourd'hui mobiliser toutes ses composantes et associer efficacement tous ses partenaires (MEN, universités d'Ile-de-France existantes et en voie de création, collectivités territoriales) afin de faire les bons choix pour son avenir et celui de ses étudiants.

-décembre 1990

ECHANGES

Depuis le 1er septembre 1990, le Comité a été représenté à diverses manifestations :

- IXe conférence internationale de l'OCDE/IMHE sur la gestion des établissements d'enseignement supérieur (Paris)
- colloque de l'European Association for Institutional Research, intitulé "Quality and communication for improvment" (Lyon)
- colloque de l'université de Barcelone sur la pédagogie universitaire (Barcelone)
- colloque de l'ADBU sur l'évaluation des bibliothèques universitaires (Nantes)
- colloque de prospective du Ministère de la Recherche et de la Technologie, intitulé "La géographie : situer, évaluer, modéliser" (Paris)
- colloque UniversImage (Ministère de l'Education nationale et Association des Responsables Audiovisuels de l'enseignement supérieur) sur "l'université et l'audiovisuel" (Paris)

Le Comité a été reçu par le Comité national d'évaluation de la recherche (CNER), et son président, M. Paillotin. Le Comité a rencontré M Trocmé, président de l'Observatoire de la vie étudiante. Il a convié à l'une de ses réunions de travail M. Michel Crozier, auteur d'un rapport sur "l'évaluation des performances des établissements universitaires" remis en juillet 1990 au Ministre de l'Education nationale.

Le Comité a reçu de nombreuses personnalités étrangères : universitaires et responsables de l'enseignement supérieur allemands, turcs, danois, brésiliens, nord-américains. Sur le thème de l'évaluation des universités, il a engagé un processus de coopération avec des représentants officiels du gouvernement mexicain, dont le Ministre de l'Education, ainsi qu'avec une délégation tunisienne composée de présidents et de professeurs d'université et du Directeur de la Planification au Ministère tunisien de l'Education, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique.

BILAN DU RAPPORT GÉOGRAPHIE

Comme annoncé dans le dernier Rapport d'activité du Comité (mai 1990, p. 31), le rapport d'évaluation thématique "La géographie dans les universités françaises", publié en mai 1989, a fait l'objet d'un bilan méthodologique. Celui-ci s'avérait nécessaire en raison du caractère expérimental de cette première évaluation disciplinaire et de l'impact qui a été le sien.

La Commission qui avait mené ce travail s'est donc à nouveau réunie et a organisé dans les locaux du Comité une journée de débats associant les représentants des principales instances de la discipline.

Etaient représentés :

- la section de géographie du Conseil national des universités
- la commission de géographie du CNRS
- le jury de l'agrégation de géographie
- le Comité national français de géographie
- l'Association française pour le développement de la géographie
- l'Association française de géographie physique
- l'Association des professeurs d'histoire et de géographie.

Deux membres du laboratoire Intergéo du CNRS ont participé aux discussions.

Bilan général

Les invités ont reconnu l'intérêt du travail accompli et pour la plupart ont apprécié que le rapport n'ait pas livré une image trop lissée de la discipline.

Certains participants ont émis le regret de voir cette réunion se tenir *après* la publication du rapport, ce qui revenait à questionner la représentativité des membres de la Commission constituée à l'initiative du CNE.

Pour ce qui est de la définition du champ d'expertise, quelques-uns ont estimé insuffisantes les références à l'enseignement secondaire et les réflexions sur la formation des maîtres ; d'autres auraient souhaité que le rapport insiste plus longuement sur le regard des universitaires non-géographes et la place de la discipline pour les non-spécialistes.

Pour ce qui est de la structure du rapport, la présence en fin de volume des fiches récapitulatives présentant les 40 départements expertisés a été contestée : cet exercice trop synthétique pouvait engendrer superficialité et arbitraire.

Sur ces différents points, la Commission s'est expliquée.

Elle a rappelé le débat épistémologique qui traverse la communauté des géographes et la grande diversité de sa composition, sensible dans les contributions préliminaires et dans le corps du texte. Le choix des experts implique évidemment une personnalisation des appréciations, mais le jugement qualitatif, si controversé qu'il puisse être, est une dimension essentielle de l'évaluation.

Elle a souligné que la limitation du champ d'évaluation à l'université avait permis d'aboutir à un rapport après 18 mois de travaux intensifs.

Elle a convenu que l'"annexe" récapitulative avait pris trop d'importance aux yeux de certains lecteurs pressés, et pouvait être source de confusion sur l'objet même du rapport.

Il reste que l'image de la discipline donnée par celui-ci a permis une vive interrogation de la communauté des géographes.

Méthodologie

Les questionnaires d'enquête ont suscité également des interrogations et des critiques :

- la division des questionnaires entre enseignement et recherche a pu sembler artificielle et ne tenait pas compte des tâches administratives ;
- la question des revues et périodiques n'a pas été abordée avec l'attention qu'elle méritait ;
- l'examen des relations internationales a paru insuffisant et le dynamisme des réseaux nationaux n'a pas été assez mis en avant ;
- les tâches non institutionnelles (animation d'associations, universités d'été etc.) n'apparaissent pas.

La Commission a entendu ces critiques et y a répondu. Reconnaissant que sa vigilance a été parfois prise en défaut, elle a rappelé que la collecte des données est un exercice difficile : les contenus et les démarches sont impossibles à cerner à partir des intitulés de cours ; l'attribution des tâches administratives est un problème général dans les universités. Quant au fait que les géographes soient très actifs en-dehors de l'université, c'est peut-être le signe de tendances centrifuges qui expliquent certaines insuffisances dans la structuration nationale de la discipline.

Il reste que la phase de réponse aux questionnaires a été un moment important de la vie des unités de géographie. L'exercice de l'évaluation au niveau local a été riche d'enseignements et a constitué une base de départ utile pour des réflexions internes ou élargies.

La Commission a souhaité engager ensuite le débat sur un certain nombre de questions de fond, dont ses propositions concernant la **carte universitaire** des formations doctorales et les **filières spécialisées**.

Des convergences sont apparues sur bon nombre de points et les participants ont exprimé leur souhait que les responsables du MEN ouvrent rapidement le dialogue sur leurs intentions, en particulier sur la définition du rôle des premiers cycles - enjeu crucial pour l'avenir d'une discipline comme la géographie.

Pour résumer l'état d'esprit de cette réunion-bilan, citons le président (non géographe) de la Commission : "Une communauté qui donne d'elle-même une vision claire peut convaincre l'autorité de tutelle de la justesse de ses vues".

Publications récentes

Rapport d'activité, mai 1990
L'enseignement supérieur de masse, juin 1990
L'Ecole Normale Supérieure, septembre 1990
L'université Charles de Gaulle-Lille III, nov. 90
L'université Paris XII-Val de Marne, déc. 90

A paraître début 1991

L'ESC Dijon
L'université Grenoble I
L'INPG
L'université Strasbourg II
L'université de Nantes et l'ENSM